



DEGRILLEUR MANUEL

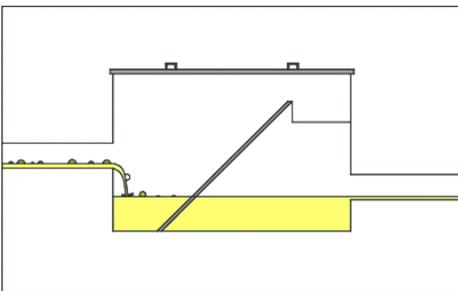
Construction acier mécano soudé
Structure autoportante
Acier SRJ235 décapé/grenailé
Revêtement époxy bi-composant marine
Grille
Panier amovible
Anneaux de levage
Entrée et sortie FORSCHEDA jusqu'au 315
Livré avec râteau

	Données	Unités
Ref :	DGM	
Longueur	2000	mm
Largeur	600	mm
Hauteur	1600	mm
Hauteur hors tout	1750	mm
Entrée et sortie	100	DN
FEA	1100	mm
FES	1030	mm
Volume total	1842	Litres
Poids	490	kg

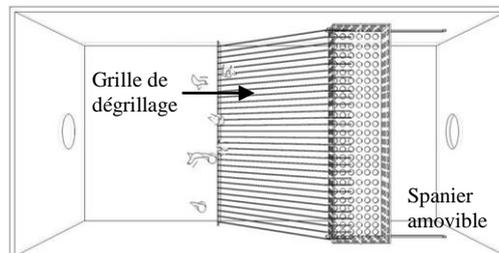
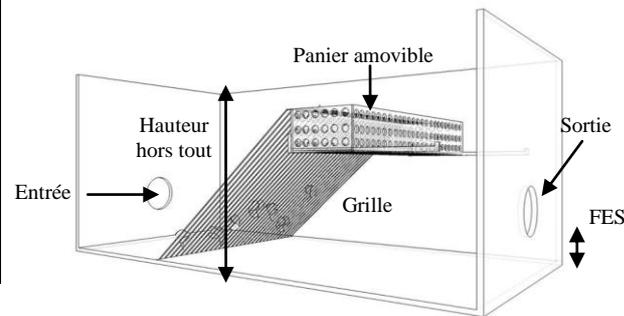
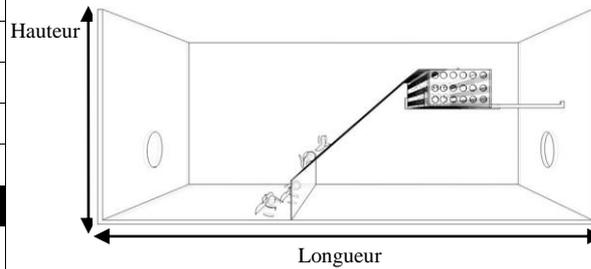
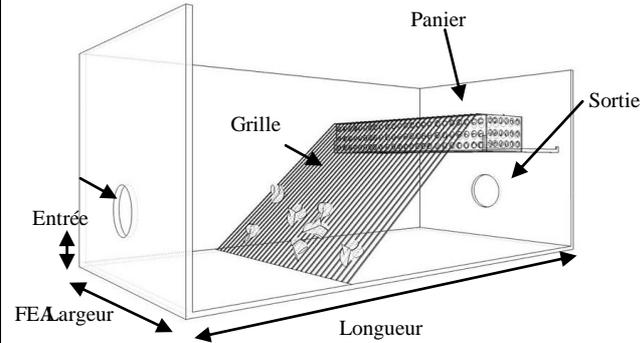
OPTIONS :

- Dimensions sur-mesure
- Construction **INOX**
- Construction **GALVA**
- Alarme de débordement
- Fermeture caillebotis
- Echelle d'accès
- Canne d'aspiration (vidange)
- Protection cathodique intérieure
- Protection cathodique extérieure
- Protection cathodique interne/ externe

Principe de base



DGM



Dégrilleur manuel

Fonction

Le **dégrillage** est destiné à retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenus dans les eaux usées et eaux pluviales. Les dégrilleurs sont situés généralement en amont d'une filière de traitement des eaux usées ou d'un système de prétraitement des eaux pluviales.

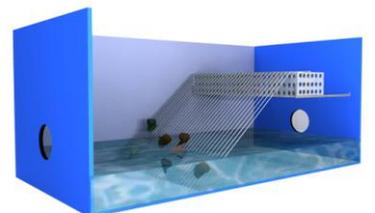
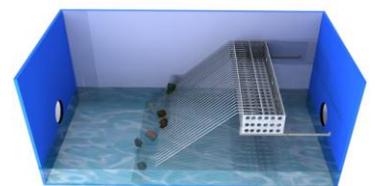
En fonction de la demande l'entrefer du dégrilleur est variable.

Installation

L'installation du dégrilleur se fait en amont d'un système de traitement de prétraitement, de poste de relevage ou sur un réseau



FABRICATION FRANCAISE





Avant l'implantation :

- Vérifier le bon état du matériel.
- Vérifier la compatibilité des fils d'eau en entrée et sortie avec les canalisations existantes ou prévues.
- Vérifier l'appareil de manutention pour le déchargement et l'installation.

Votre appareil n'a pas de rehausse : il peut être implanté à l'intérieur d'un bâtiment enfoui ou non, en élévation, en suspension ou enterré.

Pose en élévation :

Positionner l'appareil sur un sol plat, dans le sens de l'écoulement des eaux.

Pose en suspension:

Positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité. La fixation de l'appareil sous la dalle est à effectuer avec le dispositif qui a été, le cas échéant, prévu spécifiquement (cadre de la suspension, berceau ..).

Pose enterrée :

Après exécution de la fouille et compactage du radier avec du sablon, positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité. Le fond de la fouille devra être recouvert de 10 cm de sable et en aucun cas de pierres ou de graviers. En cas de passage de véhicules, de surcharges, ou de hauteur de remblai supérieure à 50 cm, il y a lieu de couler une dalle de répartition prenant appui sur le terrain non fouillé de manière à ce que le séparateur ne subisse pas directement les charges. Le ou les tampons de visite arriveront au niveau du sol et resteront toujours accessibles pour permettre l'entretien et la vidange du séparateur. Il est impératif de raccorder l'éventuelle ventilation de l'appareil, qui devra être coiffée d'un dispositif empêchant l'entrée de petits animaux.

Présence d'eau (nappe phréatique) :

Réaliser une mise en œuvre (puits de décompression pour effectuer un pompage), permettant la réalisation d'une dalle de lestage dont le poids de béton peut être calculé comme suit (le calcul étant basé sur un appareil vide, permettant le cas le plus défavorable soit la vidange de ce dernier) : volume du séparateur en litres = poids du lestage en kg.

Mise en eau :

Remplir l'appareil d'eau claire jusqu'à écoulement en sortie. S'assurer que l'obturateur automatique flotte librement (relever le flotteur pendant la mise en eau).

Mise en place :

Après exécution de la fouille et compactage du radier avec du sablon, positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité; régler le niveau des couvercles par rapport au sol fini.

Appliquer un joint d'étanchéité, type SIKAFLEX, entre les différents éléments (boîtier/intercalaire/rehausse). Cette étanchéité est à réaliser sur le site.

Entretien :

La vidange est à effectuer dès que le séparateur a atteint sa capacité de rétention : Pour les débourbeurs, dès que la valeur de matières décantées atteint les 2/3 du volume réservé à la décantation ; pour les séparateurs, dès que la couche d'hydrocarbures atteint 200 mm.

Après chaque vidange, procéder à la remise en eau de l'installation en veillant à ce que l'obturateur automatique flotte librement (relever le flotteur). Veiller périodiquement à ce que la ventilation ne soit pas bouchée. Vérifier périodiquement les revêtements extérieur et intérieur.

Surveillance :

Il est possible d'installer en aval du séparateur un détecteur signalant tout dépassement de la norme de rejet prévue.

